

« VIRES

Centre de psychothérapie,
de recherche et de prévention de la violence.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

www.vires.ch

Avec le soutien de

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



Avec le soutien de la
 Loterie Romande

Fondation
Meyrinoise
du Casino

Association reconnue d'utilité publique

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité et l'équipe de VIREs expriment leur reconnaissance:

- **A l'Etat de Genève**
- **A la Ville de Genève**
- **Aux communes genevoises** : Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Meinier et Plan-les-Ouates.
- **A la Société de la Loterie de la Suisse Romande**, Organe genevois de répartition du bénéfice
- **A la Fondation Meyrinoise du Casino**
- **A nos donateurs privés** qui souhaitent rester anonymes

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE	4
INSTANCES ET MEMBRES	5
CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE	9
CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSSION	11
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES DOMESTIQUES"	11
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES"	16
COMPTES	18

« LE MOT DE LA PRESIDENTE »

Il semble que les années se ressemblent et que le travail de notre association s'inscrive dans une pérennité. La violence est toujours d'actualité et les conflits à nos portes ne semblent pas en voie d'extinction et, comme vous pourrez le lire dans notre rapport d'activité, nos prestations sont en augmentation.

Depuis le 1er septembre 2015, les missions de prévention des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes ont été regroupées sous la responsabilité du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) dépendant du Département Présidentiel, dirigé par Monsieur le Président du Conseil d'Etat François LONGCHAMP. Ce regroupement nous permettra, nous l'espérons vivement, de répondre au plus près aux besoins de la population.

Je profite de ce mot pour adresser mes très sincères remerciements à Monsieur Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat chargé du Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE) de toutes ces années durant lesquelles nous avons eu le privilège de cheminer à ses côtés.

Notre travail en collaboration avec notre psychiatre se poursuit et se révèle fructueux pour la réflexion de l'équipe de VIREs et le développement des prises en charge. La prise en compte de nos prestations dans le cadre de la LAMAL se développe et nous permet de voir l'avenir un peu plus sereinement.

En 2016, notre équipe travaillera sur un nouveau projet, une étude-action qui a trouvé un écho positif auprès de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, de la Haute Ecole de Travail Social de Genève ainsi que de la Permanence Juridique des étudiants à la faculté de Droit de l'UniGe. Ceci tout en poursuivant le travail de réflexion au sein de l'équipe et du comité, travail qui doit nous permettre de continuer à affiner et à perfectionner nos pratiques d'intervention auprès de notre patientèle.

Entre autres défis, nous aurons également à relever en 2016, la négociation d'un nouveau contrat de prestation avec l'Etat de Genève, qui devrait nous conduire jusqu'en 2020.

J'adresse mes très sincères remerciements à l'Etat de Genève pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement, à la Ville de Genève pour la mise à disposition gratuite de nos locaux, aux communes genevoises pour leur fidèle soutien, à une fondation privée genevoise pour un généreux don, soutien qui nous permet de mener à bien notre travail. Je remercie également l'équipe de VIREs pour son travail et les membres du Comité de l'association pour leur soutien et leurs remarques toujours constructives.



Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX

INSTANCES ET MEMBRES

MEMBRES DU COMITE

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente*

Infirmière spécialisée en santé publique, ancienne Députée au Grand Conseil de Genève

Maryse BADAN BÀ

Docteur en psychologie, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Dominique DUNANT

Président de la Société CARIGEST S.A. Genève

Daniel HALPERIN

Pédiatre, ancien responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Comptable

Matteo PEDRAZZINI

Avocat

Jean-Charles RIELLE

Médecin, spécialisé en santé publique (MPH), répondant de région au Service de Santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP), Député au Grand Conseil de Genève

MEMBRES D'HONNEUR

Anne-Marie VON ARX-VERNON

Députée au Grand Conseil de Genève, Directrice adjointe du foyer le « Cœur des Grottes », thérapeute de famille

Jean-François DUCHOSAL

Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

MEMBRES DU BUREAU

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente*

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Denis CHATELAIN, *Secrétaire général, co-fondateur de VIRES*

MEMBRES DE L'EQUIPE DU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

Arianna D'AMBROSIO, *coordinatrice du centre de psychothérapie « violences interpersonnelles et urbaines », intervenante (à « Strike me art » également), psychologue*

Sarah CANDAU, *intervenante*, assistante sociale, spécialisée dans le domaine des violences domestiques

Denis CHATELAIN, *coordinateur de « la Vire » et de « Strike me art »*, intervenant, éducateur, psychothérapeute sophia-analyste

Dr Nicolas PERRIN, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie

Natacha QUADIR, *coordinatrice du centre de psychothérapie « violences domestiques »*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Floriano VON ARX, *coordinateur de « Phorbas »*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute systémique et familial

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DU SECRETARIAT

Danièle GOBBO, *secrétaire exécutive*

Robin SCHNEIDER, *auxiliaire administratif*

BENEVOLAT

L'équipe de VIRE a été amenée à réaliser un nombre important d'heures supplémentaires non rémunérées qui se monte à un total de 646h pour l'administration et le centre de psychothérapie « violences domestiques », les projets associatifs et les supervisions cliniques.

MEMBRES DE L'EQUIPE DE « STRIKE ME ART »

Marie-Laure VOLCOFF, *intervenante* (poète-slameuse)

Gwénaëlle SAILLANT, *intervenante* (boxe light)

INTENDANCE

Minda GACUSANA, *intendante*

INFORMATIQUE

Jean-Luc AUBERT, informaticien

FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

La supervision de l'équipe a été assurée par M. André CIAVALDINI, docteur en psychopathologie clinique, psychanalyste du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles, Grenoble.

Afin de soutenir l'équipe dans un souci d'enrichissement des connaissances de chacun et d'apporter une aide toujours adaptée à notre population de patients, chaque membre de l'équipe d'intervention du centre de psychothérapie, ainsi que

la secrétaire exécutive, a également accès à une supervision individuelle mensuelle, en plus de la supervision de groupe.

Arianna D'AMBROSIO et Denis CHATELAIN ont participé aux ateliers mensuels de criminologie lacanienne à Martigny donnés par Dr. René RAGGENBASS.

Denis CHATELAIN a assisté :

- à la formation « Justice et psychothérapie », organisée par l'IECF, les 12-13 mars.
- à la conférence « Parole de l'enfant dans la procédure pénale: Police, Justice et Psychiatrie », organisée par Juris-Conseil Junior, le 5 novembre.
- à la Journée clinique sur la sexualité infantile : « Etre fille et garçon », organisée par « Max und Moritz, Groupe de la diagonale francophone du Nouveau Réseau CEREDA, le 28 novembre.

Natacha QUADIR a assisté aux conférences données par le Centre de Psychanalyse Raymond de Saussure :

- « A l'ère du zapping, quid de la psychanalyse? », par Maya PERRET-CATIPOVIC, le 20 mai.
- « L'Infantile au masculin, l'Infantile au féminin: le rôle du genre dans le couple analytique », par Florence GUIGNARD, le 16 septembre.
- « Deuils et séparations », par Benvenuto SOLCA, le 15 octobre.
- « Constructions, transformations: ce qui est opérant dans la cure », par Jorge CANESTRI, le 28 novembre.

Et à la journée de formation « Victime, Justice et Société », organisée par la Société suisse de psychotraumatologie, le 2 octobre.

Floriano VON ARX a assisté à la formation sur « l'Introduction à l'approche psychanalytique du couple » organisée par la FARP, les 30 octobre, 27 novembre et 11 décembre.

FORMATIONS ET INFORMATIONS DISPENSEES

Institut Freudien, Rome. Présentation et discussion d'un cas clinique, 14-15 mars - Arianna D'AMBROSIO

FAPSE, Université de Genève. Prise en charge des violences domestiques, dans le cadre du cours « Délinquance et déviance juvénile: Parcours biographique vers l'insertion sociale », de M. Fernando CARVAJAL, chargé de cours, 27 avril – Arianna D'AMBROSIO et Denis CHATELAIN

Congrès PIPOL/3^e Congrès Européen de Psychanalyse. Présentation et discussion d'un cas clinique, 4-5 juillet - Arianna D'AMBROSIO

Ministère Public, Genève. Présentation des prestations de l'association et de l'aide psychothérapeutique sous contrainte judiciaire, dans le cadre de la Formation aux Violences Domestiques, 15 septembre et 6 octobre – Denis CHATELAIN

En continu durant l'année, nous recevons également régulièrement des étudiants pour l'écriture de travaux d'étude.

RENCONTRES: ELABORATION DU LIEN SOCIAL AUTOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VIOLENCE

- Dès le mois d'avril, des rencontres ont été organisées :
- avec la Conseillère aux études en charge des stages des Maîtrises de la Section de psychologie de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Mme Stéphanie BOUCHET-ROSSIER
- avec le Chargé d'enseignement HES et Conseiller aux études M. Daniel JIMENEZ en vue du futur engagement de stagiaires dans le cadre de la formation « La Vire.

Des rencontres ont également été organisées avec

- Le Service de Probation et d'Insertion, Genève
- Solidarité Femmes et des Magistrats du Tribunal Administratif de Première Instance (TAPI) concernant l'organisation de prises en charge de couples autour des Mesures d'Eloignement Administratif
- Solidarité Femmes, Genève
- Des Magistrates du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dans le cadre de Phorbas
- La Permanence Juridique des étudiants à la faculté de Droit de l'UniGe
- Les responsables de l'antenne genevoise de la fondation As'trame, en vue d'une collaboration pour le projet Phorbas

REPRESENTATION DE VIRES DANS DES ASSOCIATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

- Membre de la Commission Consultative "Violences Domestiques"
- Membre de l'Association EX-PRESSION, Fribourg
- Membre de l'Association LAVI, Genève

- Rencontre nationale des centres de consultations et des programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur-e-s de violences, Bureau Fédéral de l'Egalité, à Berne le 9 juin 2015.

CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE

Nous retiendrons de l'année 2015 les quatre événements majeurs suivants :

POLITIQUE

La décision du Conseil d'Etat de réunir le Bureau de la promotion de l'égalité et celui des violences domestiques constitue sans nul doute l'événement décisif de cette année 2015 pour l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ des violences conjugales et domestiques.

POLITIQUE JUDICIAIRE

La signature le 24 mars 2015 d'une «**Convention**¹» régissant «le mode de collaboration entre le Service de probation et d'Insertion de l'Office cantonal de la détention (ci-après le SPI), les autorités judiciaires pénales, soit le Ministère public, le Tribunal pénal et les chambres pénales de la Cour de justice, le psychologue/le psychologue ou l'institution chargé/e de la prise en charge psychologique sous contrainte judiciaire (...)», représente une avancée majeure dans la mise en œuvre d'un véritable dispositif articulé de prise en charge des violences domestiques, conjugales et interpersonnelles.

CLINIQUE

Le dispositif clinico-administratif au principe de la mise en œuvre de la psychothérapie déléguée a été l'occasion de beaucoup de satisfaction pour l'association, tant sur le plan clinique que financier.

Le dispositif d'accompagnement des sujets mineurs, «**Strike me Art**» est entré en fonction durant l'année 2015. En regard du champ que recouvre et explore ce dispositif et de la durée de sa mise en œuvre effective, cet événement revêt une importance toute particulière pour VIRES.

INSTITUTIONNEL

La création du «**Centre de recherche et de formation**» de VIRES, ci-après «la VIRE», représente un pas décisif dans le projet de VIRES, qui se voit ainsi porté à un premier point de maturité².

Signalons que la vocation première de «la VIRE est double :

¹Cette Convention implique la Cour de justice, le Tribunal pénal, le Ministère public et le Département de la sécurité et de l'économie.

² Pour plus de détails, il est possible de consulter le site de l'association www.vires.ch.

- devenir un espace d'étude et de formation à l'interdisciplinarité appliquée à la prise en charge interinstitutionnelle des violences familiales et au traitement des sujets auteur-e-s d'agressions.
- abriter un processus groupal de formation réunissant des étudiants en provenance de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, de la Faculté de Droit (UNIGE) et de la Haute Ecole de Travail Social, Genève.

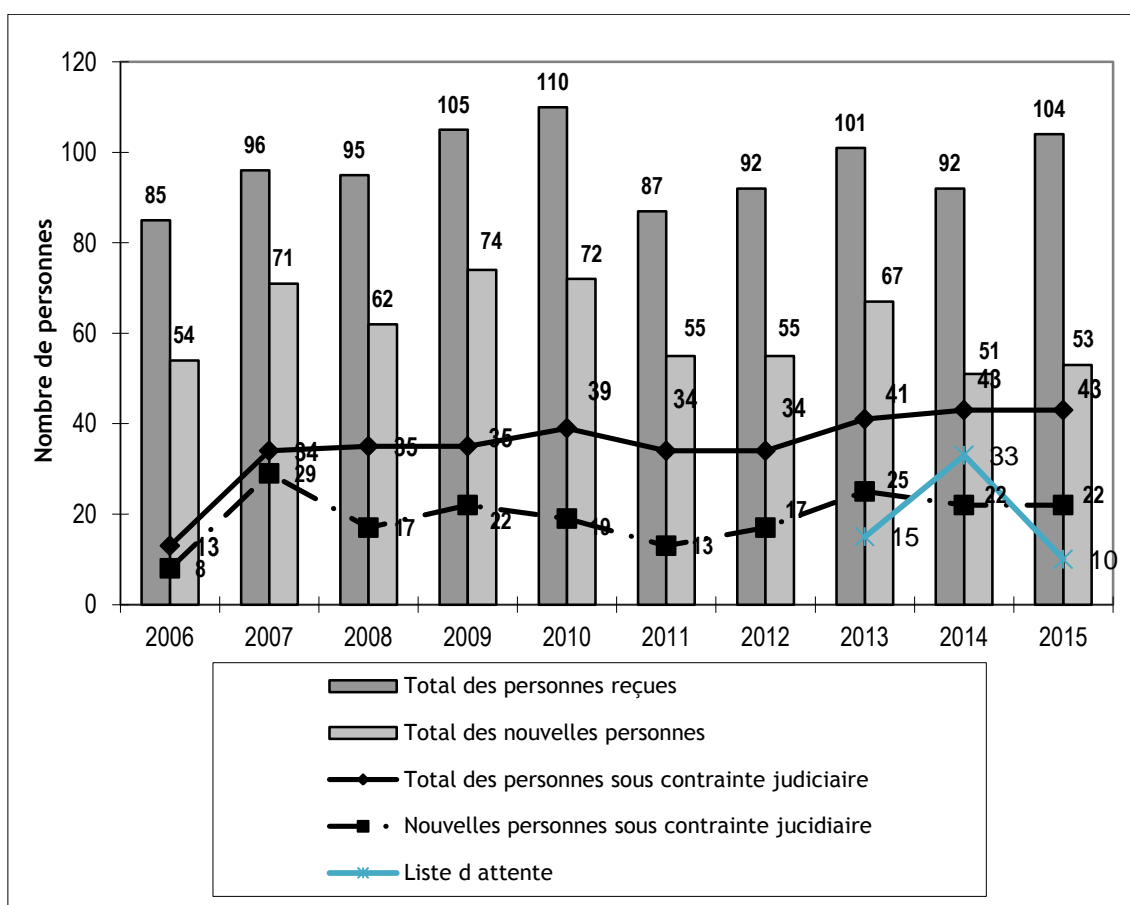
PERSPECTIVES 2016

- Développer une coopération avec le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Notamment en regard :
 - a) du projet de loi VIRE 2017 – 2020.
 - b) de l'Etude action que «la VIRE mènera tout au long des deux prochaines années.
- Coopérer avec le Tribunal des Mineur-e-s et «l'Unité d'assistance personnelle» de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) au développement de « Strike me Art ».
- Veiller à saisir les opportunités liées au déploiement de PHORBAS.
- Créer un processus de formation expérientiel, clinique et théorique destiné aux étudiants et les articulations reliant «la VIRE aux institutions intéressées par l'offre de VIRE.

CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSIONS

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES DOMESTIQUES »

TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES AU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE



CONSTATS ET COMMENTAIRES

Au total **104 personnes** (96 hommes et 8 femmes) ont consulté en 2015, dont 53 sont nouvelles³.

Parmi ces **104 personnes**, nous trouvons :

- **43 personnes** venant sous contrainte judiciaire
- **61 personnes** venant de façon volontaire, sans contrainte judiciaire

³ Ces chiffres ne comprennent pas les personnes reçues pour l'entretien socio-thérapeutique et juridique lié aux mesures d'éloignement administratif (cf. p. 14), ni les personnes reçues pour des violences interpersonnelles et urbaines (cf. p. 16)

Le nombre de nouvelles demandes continue à augmenter, montrant le besoin toujours constant d'un espace de soins pour les personnes auteur-e-s de violence. Le nombre de demandes étant fluctuant, cette réalité nous a amenés à ouvrir à certaines périodes une liste d'attente, pour la 3^e année consécutive.

PERSONNES SOUS CONTRAINTE JUDICIAIRE

- **41.5%** du total des nouvelles personnes reçues en 2015 viennent sous contrainte judiciaire, **32.1%**(17) au bénéfice d'une ordonnance de mise en liberté provisoire assortie d'une mesure de substitution visant à mettre fin à leurs comportements violents et **9.4%**(5) au bénéfice d'une ordonnance de condamnation assortie d'une règle de conduite les obligeant à suivre une psychothérapie reliée à un sursis sur plusieurs années.

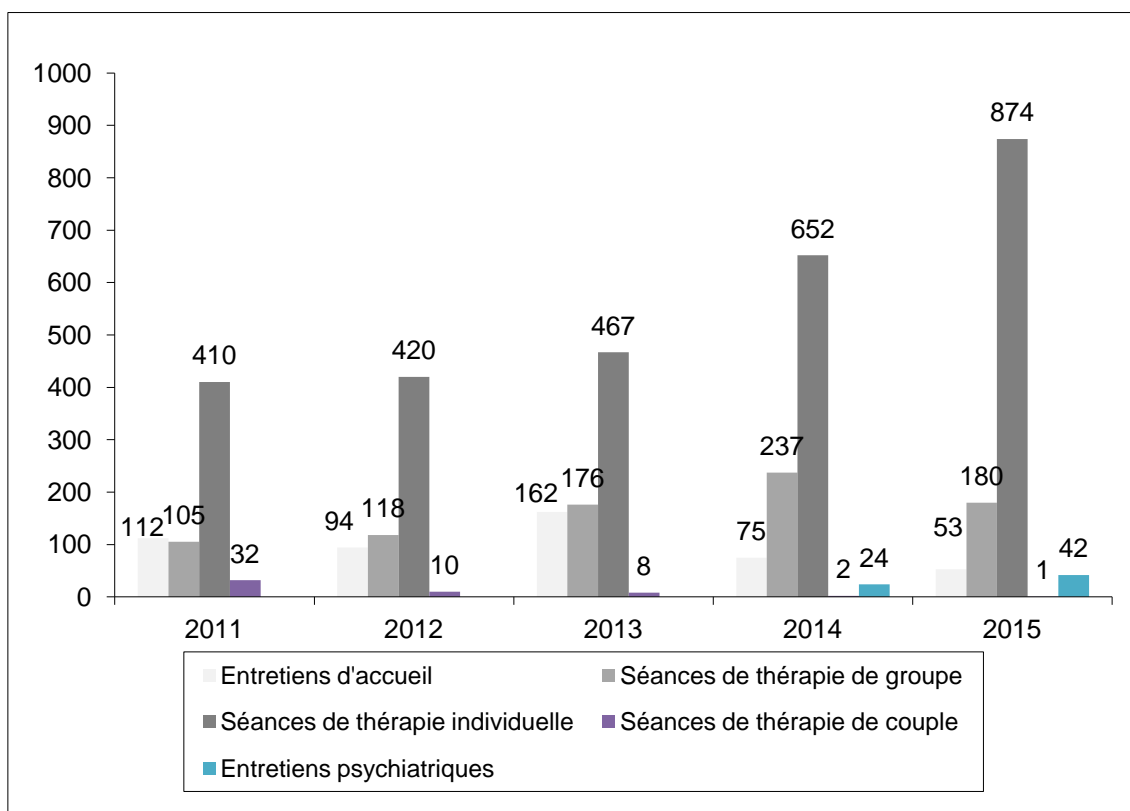
A fin 2015, sur la totalité des personnes sous contrainte judiciaire, **65.1%** étaient en cours de psychothérapie, **18.5%** avaient terminé un processus thérapeutique et **16.4%** avaient arrêté en cours de suivi.

PERSONNES SANS CONTRAINTE JUDICIAIRE

Sur la totalité des personnes sans contrainte judiciaire, **45.9%** sont en cours de psychothérapie, **26.2%** ont terminé un processus thérapeutique et **27.9%** ont arrêté en cours de suivi.

A fin 2015, **53.8%** (51.6% en 2014) des personnes accueillies (avec ou sans contrainte judiciaire) sont ainsi en cours de suivi.

TOTAL ET REPARTITION DES SEANCES



- **53 entretiens d'accueil⁴** d'une heure (individuels pour les personnes sans contrainte judiciaire ou tripartites avec le SPI pour les personnes sous contrainte judiciaire) bénéficiant à 53 personnes.
- **874 séances de psychothérapie individuelle** d'une heure bénéficiant à 81 personnes (57 en 2014).
- **180 séances de psychothérapie de groupe** d'une heure et demie bénéficiant à 14 personnes (20 en 2014).
- **1 séance de psychothérapie de couple** d'une heure et demie bénéficiant à 1 couple.
- **42 entretiens psychiatriques** d'une heure bénéficiant à 33 personnes.

Soit un total de **1150** (966 en 2014) séances.

Nous soulignons que le nombre de présences en groupe et en individuel ne reflète pas la totalité des séances potentiellement réalisables durant l'année.

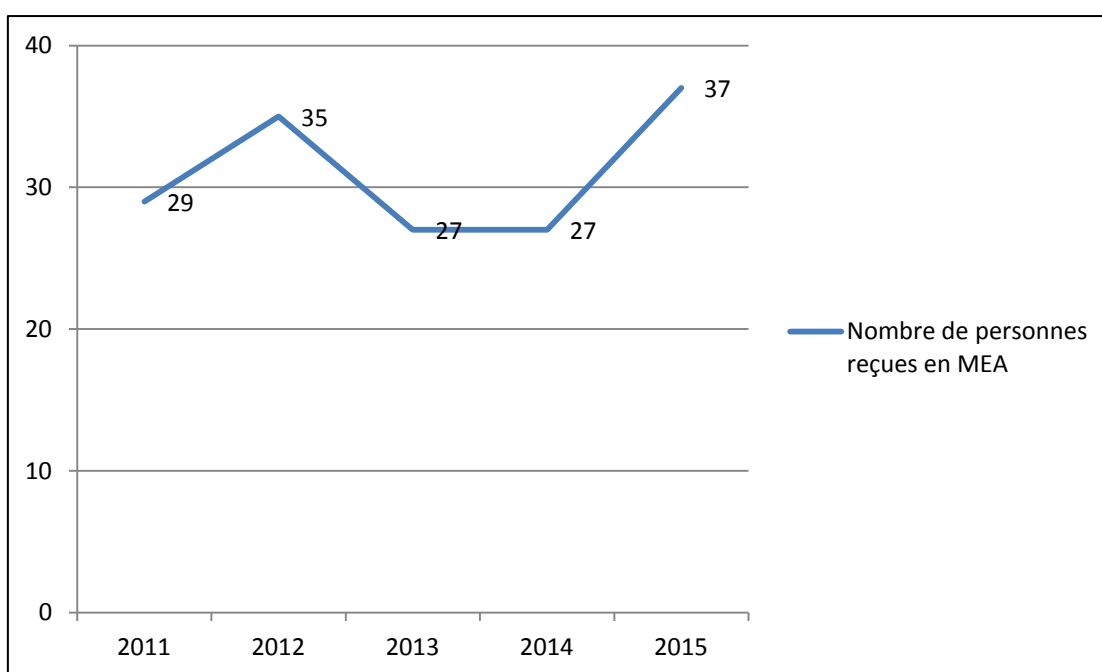
En effet, nous comptons 81 absences dans les groupes, ce qui représente 31% des séances sur l'année, ainsi que 195h d'absences en individuel (entretiens d'accueil, séances de thérapie individuelle et entretiens psychiatriques confondus) (20.1%).

⁴Dès 2015, les entretiens préliminaires sont inclus dans les séances de psychothérapie individuelle. Le processus thérapeutique commençant dès le début de la prise en charge.

A noter par ailleurs que VIRES a continué à proposer un soutien administratif ponctuel pour certains patients aux prises avec des situations de détresse sociale ayant un impact certain sur leur santé. Cela contribue d'une manière plus large au travail associatif de prévention de la violence.

MESURE D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF

La Mesure d'Eloignement Administratif comprend l'obligation faite à la personne éloignée de se rendre à un entretien unique. Ce premier entretien vise l'accueil de sujets pris dans la perte de leurs repères de base, sources d'une sécurité minimale, et permet la création d'un premier espace de respiration, voire de pensée.



37 personnes sont venues à VIRES pour un entretien socio-thérapeutique et juridique dans le cadre d'une Mesure d'Eloignement Administratif. De plus, 2 personnes ont pris rendez-vous et ne se sont jamais présentées à leur entretien.

Sur ces 37 personnes sous MEA, 2 d'entre elles ont vu leur éloignement administratif se coupler d'une mesure de substitution et leur situation passer de l'administratif au pénal quasi simultanément. Ceci est source de confusion pour les sujets éloignés et leur permet plus difficilement de se situer face aux divers enjeux.

Une personne a bénéficié d'un accompagnement MEA prolongé sur 2 entretiens. 2 autres personnes ont souhaité poursuivre par une psychothérapie de manière volontaire et une personne a débuté un suivi suite à une injonction du SPMI.

La rencontre avec les personnes éloignées dévoile les grandes difficultés auxquelles celles-ci doivent faire face. Entre autres, nous comptons la coupure des relations avec les enfants, et l'impossibilité pour les parents d'organiser des modalités de rencontre entre le parent éloigné et les enfants⁵.

Les enjeux administratifs, financiers et l'accès à des conseils juridiques en urgence comptent également au nombre des difficultés majeures.

La gestion de l'urgence et de la crise lors de ces entretiens ne laisse quasi aucune place à une première élaboration des problématiques de violence. Très souvent, plusieurs entretiens d'accompagnement de ces moments de crise seraient nécessaires avant que les situations ne se stabilisent à minima et qu'un travail de nature psychothérapeutique puisse s'amorcer.

La nature de cet accompagnement a continué à être l'objet notamment d'une discussion avec les Magistrats du Tribunal Administratif de Première Instance en charge de traiter les demandes de recours ou de prolongation des MEA, cette fois-ci en présence de Solidarité-Femmes.

Nous avons également débuté une réflexion et une collaboration avec la Permanence Juridique des étudiants à la faculté de Droit, dans l'idée de pouvoir leur adresser les personnes ayant de nombreuses demandes juridiques.

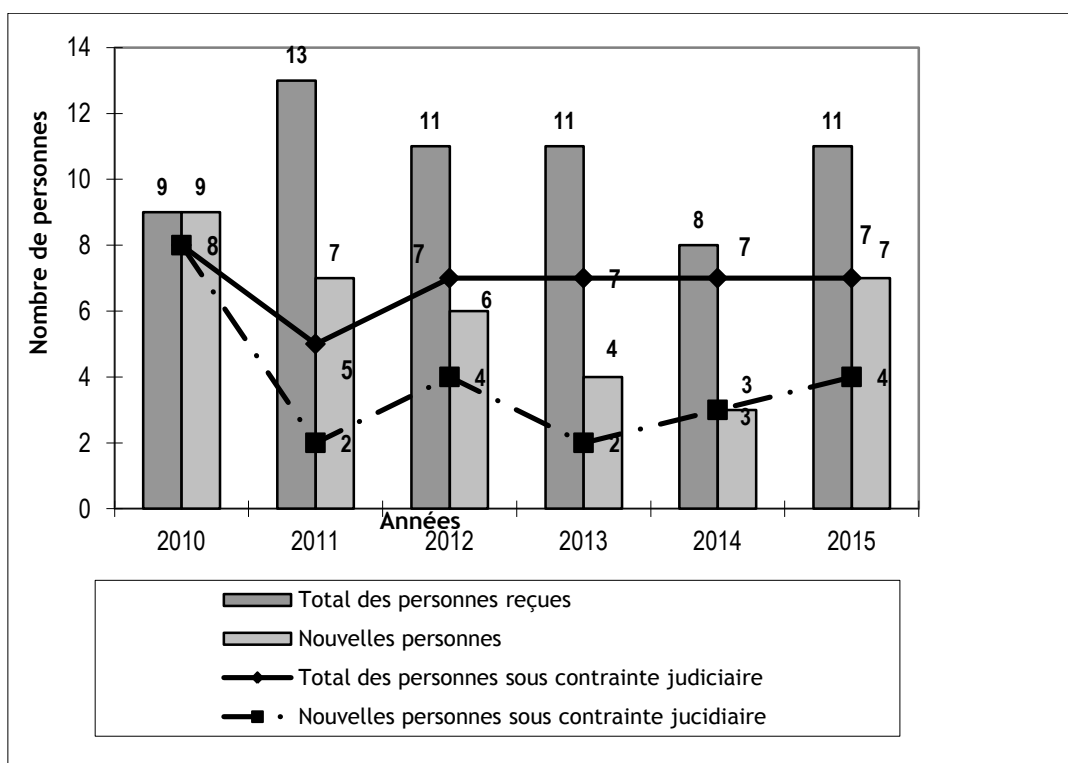
⁵ Notons que la plupart des mesures d'éloignement prononcées ne concernent que les deux membres du couple, et que les droits à entretenir les relations aux enfants restent généralement intouchés pour le parent éloigné.

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES »

INTRODUCTION

Cette année encore, et pour des raisons strictement liées à l'histoire du financement de cette pratique clinique, nous avons choisi de maintenir la distinction entre «violences domestiques» et «violences interpersonnelles et urbaines». Toutefois d'un point de vue clinique cette distinction chute dès lors qu'on s'aperçoit que les personnes n'agissent pas qu'un seul type de violences, et que leur mise en travail psychique relève grandement de la **prévention de la violence conjugale**.

TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES

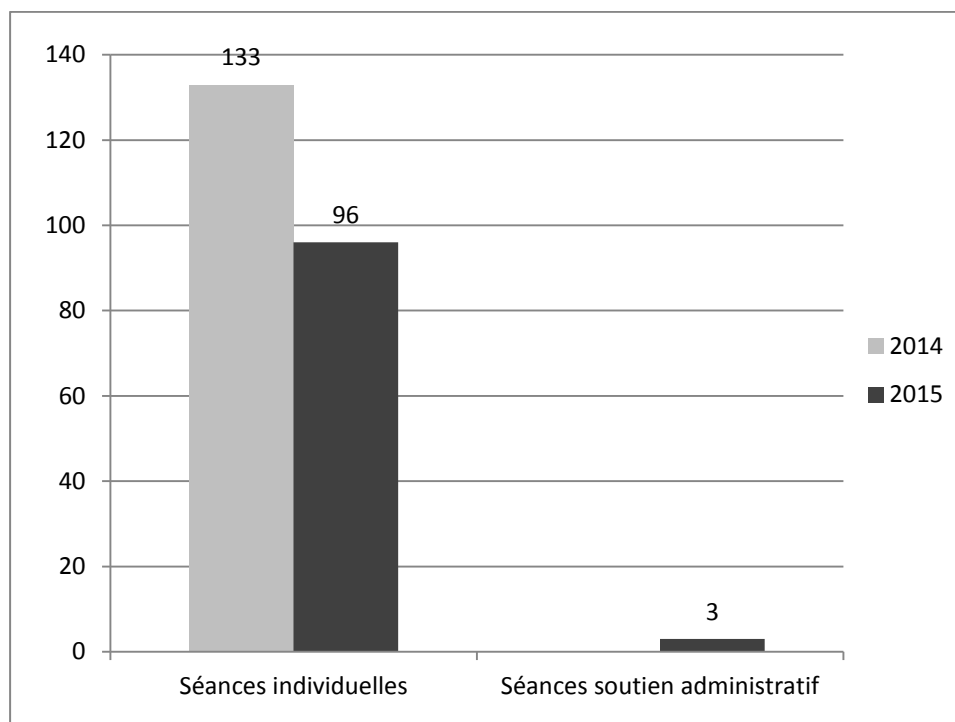


Sur un total de 11 personnes suivies durant l'année 2015 (uniquement des hommes), 7 étaient nouvelles.

Au total, nous avons ainsi 7 personnes sous contrainte; 6 sous mesures de substitution et 1 condamnée avec une règle de conduite; ainsi que 4 personnes sans contrainte judiciaire.

6 suivis sont encore en cours, 4 se sont terminés et 1 suivi a été arrêté après une seule séance.

TOTAL DES SEANCES



Les patients ont bénéficié de 96 séances d'une heure, auxquelles s'ajoute un total de 20 absences (13.1%).

A noter par ailleurs que VIREs a également continué à proposer un soutien administratif ponctuel pour certains patients aux prises avec des situations de détresse sociale ayant un impact certain sur leur santé.

COMPTES

ASSOCIATION VIRES

2

Bilan		2015	2014
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités		102'339	158'924
	<i>Total Liquidités</i>	<u>102'339</u>	<u>158'924</u>
Débiteurs		18'668	11'554
	<i>Total débiteurs</i>	<u>18'668</u>	<u>11'554</u>
	Total de l'Actif circulant	<u>121'007</u>	<u>170'478</u>
	Total de l'actif	<u><u>121'007</u></u>	<u><u>170'478</u></u>
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		3'123	5'427
Comptes de régularisation passif		12'020	32'180
	Total des capitaux étrangers à CT	<u>15'143</u>	<u>37'607</u>
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat		19'342	15'065
	Total des capitaux étrangers à LT	<u>19'342</u>	<u>15'065</u>
Capital des fonds (fonds affectés)			
Fonds affectés		55'378	88'088
	Total des Fonds affectés	<u>55'378</u>	<u>88'088</u>
Capital de l'organisation			
Capital libre		24'696	24'696
Résultats cumulés durant le contrat de prestations		5'022	1'377
Résultat de l'exercice (après part subvention non dépensée)		1'426	3'645
	Total capital de l'organisation	<u>31'144</u>	<u>29'718</u>
	Total du Passif	<u><u>121'007</u></u>	<u><u>170'478</u></u>

Compte d'exploitation (selon la méthode des coûts globaux)	BUDGET 2015	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation (monétaires)			
Recettes	63'200	113'757	51'532
Subventions / Dons	310'000	308'800	314'000
Autres produits	0	990	3'211
Total des produits d'exploitation monétaires	373'200	423'547	368'743
Produits d'exploitation (non monétaires)			
Subventions / Dons	70'028	70'028	70'028
Total des produits d'exploitation non monétaires	70'028	70'028	70'028
Total des produits d'exploitation	443'228	493'575	438'771
Charges d'exploitation			
Charges de personnel et assimilés			
Salaires et charges sociales	324'980	369'030	299'175
Autres charges de personnel	14'500	12'497	13'841
Total des charges de personnel et assimilés	339'480	381'527	313'016
Charges de projets			
Salaires et charges sociales projets	72'200	32'010	158'786
Frais divers projets	0	0	13'535
Total des charges de projets	72'200	32'010	172'321
Autres charges			
Loyers	77'228	76'449	76'203
Frais administratifs	24'320	21'373	25'890
Autres charges	2'200	9'224	10'382
Total des autres charges	103'748	107'046	112'475
Total des charges d'exploitation	515'428	520'583	597'812
Résultat d'exploitation	-72'200	-27'008	-159'041
Produits exceptionnels			
Subventions / Dons (affectés)	0	0	0
Fonds affectés			
Attribution (produits des fonds)	-10'000	-8'800	-14'000
Utilisation (charges des fonds)	82'200	41'510	187'620
Résultat des fonds affectés	72'200	32'710	173'620
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	0	5'702	14'579
Part revenant à l'Etat de Genève (75%)	0	-4'276	-10'934
Résultat de l'exercice après traitement du résultat 25%	0	1'426	3'645